



# Dicrim

Document d'information  
communal sur les  
risques majeurs



# Sommaire

Préambule	p.3
L'information, une obligation	p.4
Vigilance météo	p.5
Risque inondation, submersion marine	p.6
Risque mouvement de terrain, érosion	p.8
Risque pollution maritime	p.11
Risque tempête, vents violents	p.12
Risque feu de forêt	p.13
Risque accident TMD	p.16
Risque sismique	p.17
Risque canicule	p.18
Risque grand froid, neige	p.19
Risque sanitaire	p.20
Lexique	p.21
Informations utiles	p.22

# Préambule



Ce livret est destiné à vous informer des risques naturels et technologiques présents sur la commune.

Les risques majeurs représentent un danger d'autant plus important qu'ils sont ignorés. Connaître les dispositions pour s'en protéger et acquérir les bons réflexes vous permettra d'y faire face avec plus de sérénité.

L'exposition de la commune aux risques majeurs est certes minime mais nul ne peut contester que ces derniers existent et qu'ils peuvent s'avérer de natures différentes et aux conséquences parfois catastrophiques et inattendues.

Si la commune a été épargnée par Xynthia, elle a été touchée en 2008, puis de nouveau en 2010 et 2014 avec, à chaque fois, des dégâts matériels et une érosion importante du littoral.

Le risque de submersion marine est désormais intégré et qualifié par le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) adopté le 4 décembre 2014 pour la Presqu'île de Rhuy et Damgan.

La commune a adopté son Plan Communal de Sauvegarde, daté du 1<sup>er</sup> octobre 2015, afin de se préparer à faire face aux crises majeures qui peuvent arriver sur son territoire.

Le présent document d'information (DICRIM) liste les risques majeurs identifiés sur la commune et vous indique les consignes à respecter en cas d'alerte.

Je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM afin de vous familiariser avec les préconisations ; elles vous orienteront sur le comportement le plus utile à adopter pour votre sauvegarde et pour faciliter le travail des équipes de secours.

Souhaitant que nous ayons à nous référer à ce document le moins souvent possible, je vous l'adresse et vous demande de le conserver et de suivre l'information sur les mises à jour à venir.

La sécurité civile est l'affaire de tous.

**David LAPPARTIENT**



**Maire de Sarzeau**

# L'information, une obligation

Ces dernières années, une série d'accidents majeurs, particuliers et courants ont significativement perturbé le fonctionnement quotidien de nos organisations : marées noires (accident de l'Erika en 1999), accidents industriels (usine AZF en 2001), canicules exceptionnelles (été 2003), tempêtes (Xynthia en 2010), inondations de grande ampleur (inondations dans le Var en 2010 et 2015), etc.

## RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE A SARZEAU

Type de catastrophe	Date de début	Date de fin	Date de l'Arrêté	Date sur le J.O.
<b>Tempête</b>	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987
<b>Inondations et coulées de boue</b>	10/01/1993	15/01/1993	23/06/1993	08/07/1993
<b>Inondations et coulées de boue</b>	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
<b>Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues</b>	10/03/2008	10/03/2008	15/05/2008	22/05/2008

Ces évènements ont fait prendre conscience que l'organisation de la sécurité civile devait être repensée et ont mis en évidence la nécessité pour les communes de se préparer à faire face à de telles situations.

La commune de Sarzeau étant concernée par le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de la Presqu'île de Rhuy et Damgan depuis le 4 décembre 2014, le Plan Communal de Sauvegarde en est devenu obligatoire. Il a été adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le DICRIM participe à l'information des habitants tout comme les affiches obligatoires à diffuser dans les sites concernés :

### Document d'information préventive sur les risques majeurs à l'échelle communale



- **Compétence** : Maire ;
- **Objectif** : description des risques majeurs menaçant la commune ;
- **Cible** : population.





## VIGILANCE METEO

---

La Vigilance météorologique est un dispositif mis en œuvre par météo-France. Elle permet d'informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

Le principe de vigilance concerne les risques climatiques : Vents violents, Vagues-submersion, Pluie-inondation, Orages violents, Neige-verglas, Canicule, Grand froid.

**Au-delà de la simple prévision du temps, cette procédure « vigilance météo » souligne et décrit, lorsque c'est nécessaire, les dangers des conditions météorologiques des 24 heures à venir.**

La carte de vigilance est élaborée **2 fois par jour** par Météo-France, pour une diffusion à 6 heures et à 16 heures. De plus, elle peut être actualisée à tout moment en fonction de l'intensité des phénomènes prévus.

**La carte de vigilance est consultable en permanence sur le site internet de Météo-France : <http://vigilance.meteofrance.com>**

## QUATRE NIVEAUX DE VIGILANCE

---



**Niveau de vigilance «vert»**  
**Pas de vigilance particulière.**



**Niveau de vigilance «jaune»**  
**Soyez attentifs.**

Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral).

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



**Niveau de vigilance «orange»**  
**Soyez très vigilant.**

Des phénomènes dangereux sont prévus.

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



**Niveau de vigilance «rouge»**  
**Une vigilance absolue s'impose.**

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

# Risque inondation, submersion marine



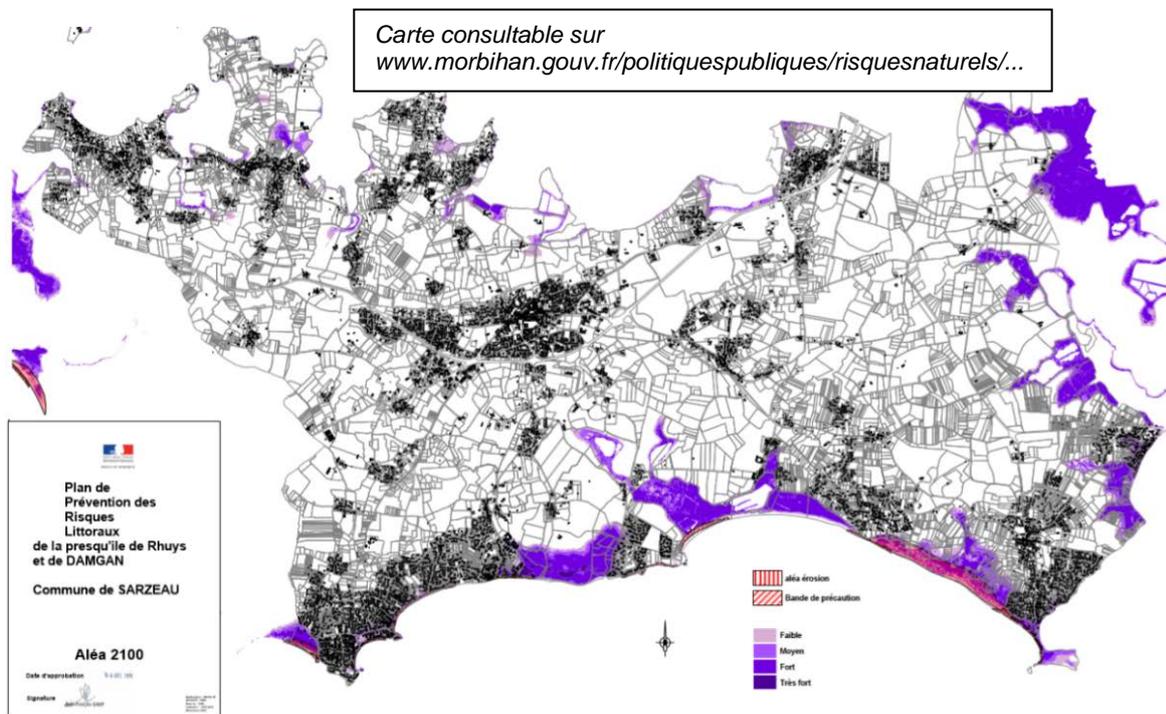
## LE RISQUE INONDATION ET SUBMERSION MARINE A SARZEAU

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, des terrains environnants émergés. Le plus souvent, la submersion du lit mineur d'un cours d'eau est à l'origine d'une inondation.

Les inondations comprennent aussi l'inondation par **submersion marine**.

Les submersions marines envahissent généralement les terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers.

Une cartographie des zones à risques a été réalisée afin d'identifier l'étendue des zones submersibles. Les cartes réalisées dans le cadre du PPRL de la Presqu'île de Rhuy, permettent de déterminer les zones de submersion, par rapport à l'évènement exceptionnel (aléa) prévisible pour 2100 sur la commune de Sarzeau.



L'inondation par submersion marine est le risque le plus redouté à Sarzeau. Il s'agit de l'évènement majeur le plus probable d'arriver sur la Presqu'île de Rhuy. En effet, on recense près d'une quarantaine de phénomènes de ce type sur la Presqu'île depuis 1700.

Les évènements les plus marquants datent de :

- ✓ Novembre 1984 : inondations et érosion (coefficient de marée : 102)
- ✓ Octobre 1987 : inondations dues à la tempête et au coefficient de marée de 91
- ✓ Octobre 1999 : inondations et coulées de boues
- ✓ Mars 2008 : inondations et très forte érosion (coefficient de marée : 106)
- ✓ 28 Février 2010 (tempête et érosion)
- ✓ Décembre 2013 / Janvier 2014 : forte érosion

La submersion marine met directement en péril la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

# Risque inondation, submersion marine



Ci-dessous, les enjeux majeurs par secteur à risque :

✓ **Secteur Saint-Martin-Bénance**

- LD Le Ruault : 23 bâtiments
- LD Bénance : 16 bâtiments
- Château Le Neret : 4 bâtiments

✓ **Secteur Brillac**

- Pointe de l'Ours : 2 bâtiments
- LD Bernon : 3 bâtiments
- LD Beau Soleil : 2 bâtiments
- LD Le Lindin : 2 bâtiments
- LD Kerollet : 10 bâtiments

✓ **Secteur Le Logeo**

- LD Le Logeo : 14 bâtiments
- LD Bréhuidic : 12 bâtiments
- LD Kermaillard : 6 bâtiments

✓ **Secteur Saint-Colombier**

- LD Saint-Colombier : 5 bâtiments
- LD Le Bourdoux : 7 bâtiments

✓ **Secteur Saint-Jacques - Trévenaste**

- LD Saint-Jacques : 99 bâtiments, le camping de Saint-Jacques (500 emplacements, 57 mobil-homes et 5 bâtiments)
- LD Kerfontaine : 103 bâtiments, le centre de vacances de l'Amicale des écoles publiques de Malestroit (environ

80 personnes réparties dans 5 grandes tentes et 2 bâtiments)

- LD Trevenaste : 14 bâtiments

✓ **Secteur Le Rohaliguen – Beg Lann**

- LD Le Rohaliguen : 66 bâtiments, le camping GCU (296 emplacements, 6 bâtiments), l'école de voile
- LD Beg Lann : 34 bâtiments

✓ **Secteur Suscinio - Landrezac**

- LD Suscinio : 17 bâtiments
- LD Landrezac : 3 bâtiments

✓ **Secteur Penvins**

- LD La Grée Penvins : 115 bâtiments, le camping de la Grée Penvins (111 emplacements, 10 mobil-homes et 4 bâtiments), la chapelle, le centre nautique

✓ **Secteur Banastère**

- LD Banastère : 81 bâtiments, La Maison Marine Marie Le Franc (70 personnes en moyenne (capacité maximale : 110 couchages) réparties dans 2 bâtiments)

## Les consignes de sécurité

Avant	Pendant	Après
<p><b><u>S'organiser et anticiper :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se renseigner sur les risques, les modes d'alerte et les consignes en mairie.</li> <li>• Couper le gaz et l'électricité.</li> <li>• Mettre hors d'eau les produits dangereux ou polluants.</li> <li>• Regagner les zones de replis et de regroupement sécurisées dans les plus brefs délais (sur ordre des autorités).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'informer de la montée des eaux.</li> <li>• Rester chez vous dans la mesure du possible (éviter les déplacements et ne pas aller chercher vos enfants à l'école).</li> <li>• Ecouter la radio pour connaître les consignes.</li> <li>• Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes de secours.</li> <li>• Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture.</li> </ul> <p><b><u>En cas d'extrême urgence :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monter dans les étages : radio à piles, eau potable, produits alimentaires et couvertures.</li> <li>• Obstruer les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évènements,...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les consignes.</li> <li>• Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.</li> <li>• Aérer et désinfecter les pièces.</li> <li>• Chauffer dès que possible</li> <li>• Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.</li> <li>• Ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans autorisation des services sanitaires.</li> </ul>

# Risque mouvement de terrain, érosion



## LE RISQUE D'ÉROSION ET DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

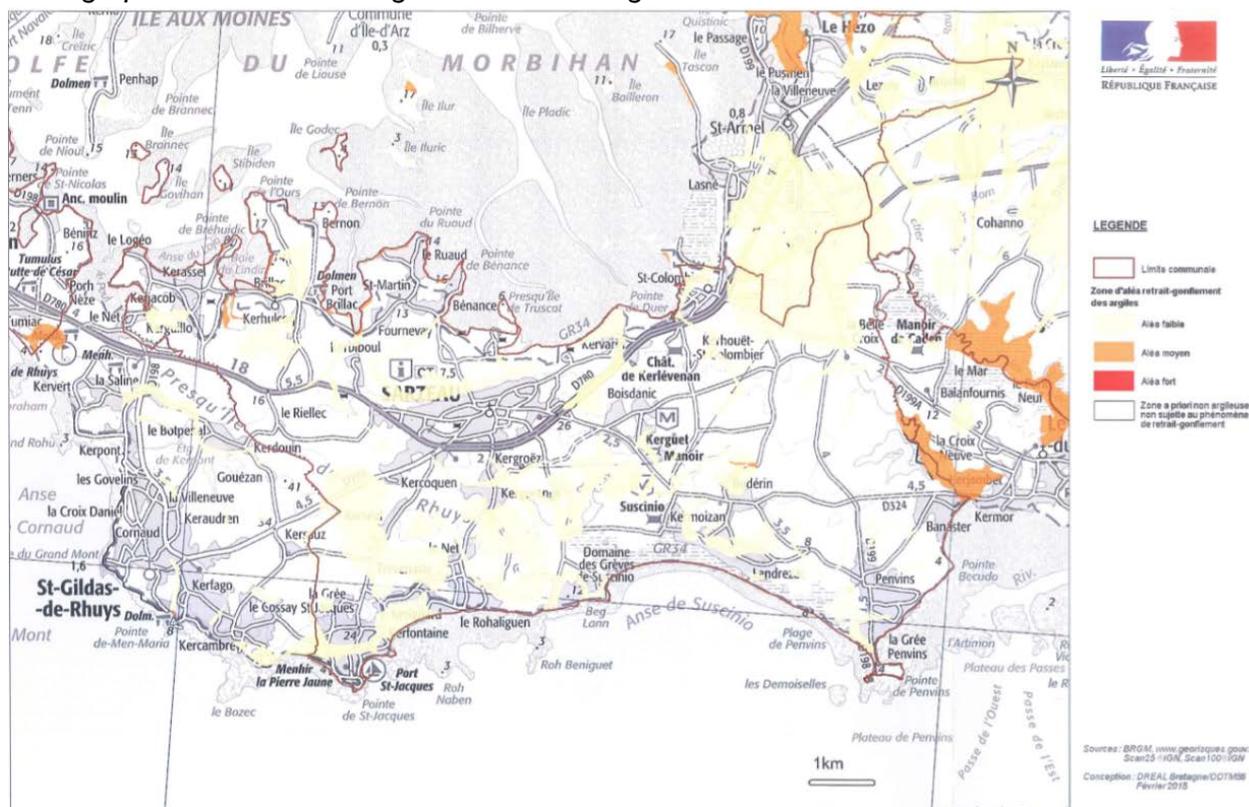
Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique (occasionnés par l'homme).

Le risque de mouvement de terrain sur la commune de Sarzeau est faible, néanmoins, deux types de phénomènes menacent le territoire Sarzeautin :

- ✓ Le retrait-gonflement des argiles est un aléa faible en plusieurs zones de la commune [voir carte ci-après]. La grande majorité du territoire est en aléa nul.
- ✓ L'érosion littorale est majoritairement présente en automne et hiver sur la côte Atlantique (secteur Saint-Jacques, Kerignard, Le Rohaliguen, Beg Lann, Landrezac et Penvins)

Les tempêtes frappant le littoral Sarzeautin en période hivernale contribuent largement au phénomène d'érosion et de dégradation du relief.

### Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles à Sarzeau :



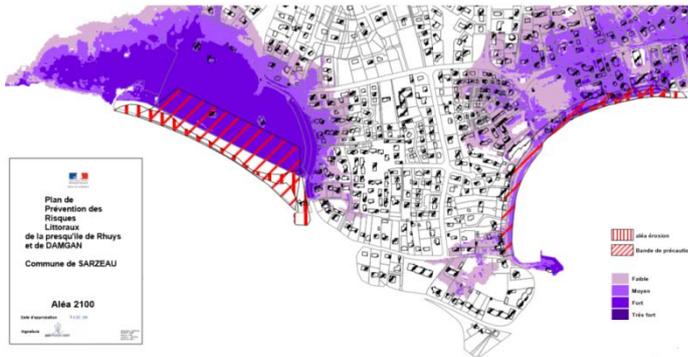
Les cartes sont consultables sur [www.morbihan.gouv.fr/politiques\\_publicques/risques naturels et technologiques majeurs/...](http://www.morbihan.gouv.fr/politiques_publicques/risques_naturels_et_tecnologiques_majeurs/...)

# Risque mouvement de terrain, érosion

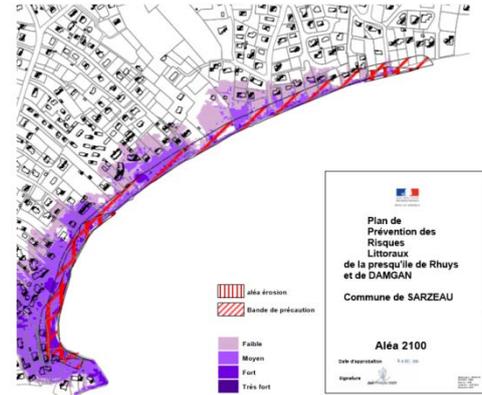


## CARTOGRAPHIE DU RISQUE D'ÉROSION SUR LA COMMUNE

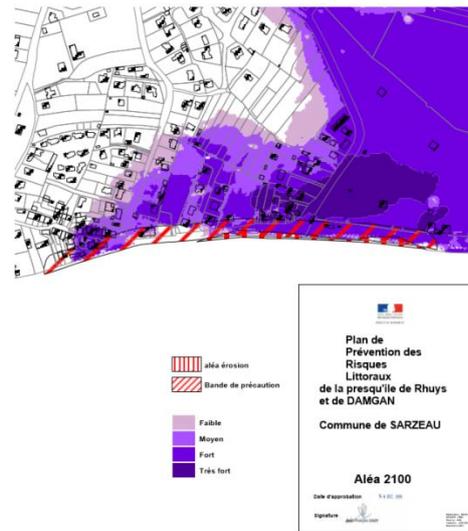
### Secteur Saint-Jacques



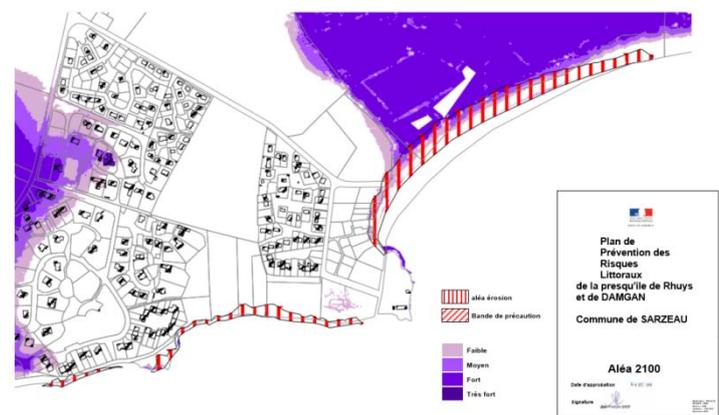
### Secteur Kerignard



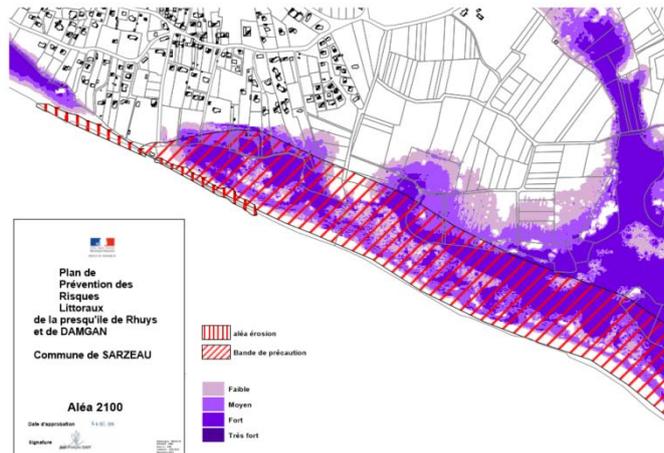
### Secteur Le Roaliquen



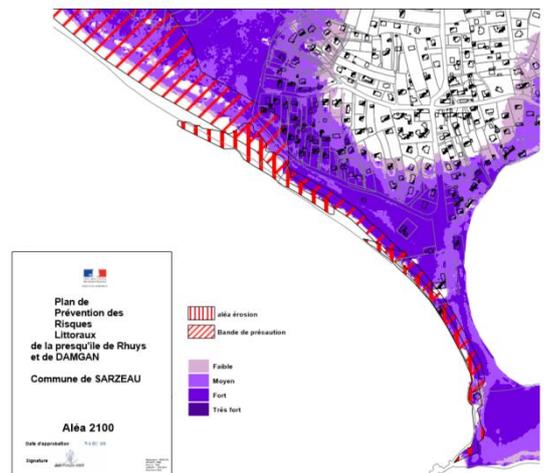
### Secteur Beg Lann



### Secteur Landrezac



### Secteur Penvins



# Risque mouvement de terrain, érosion



## HISTORIQUE DU PHENOMENE D'EROSION A SARZEAU

Les différentes tempêtes qui ont balayé Sarzeau ces 100 dernières années ont toutes eu une incidence, plus ou moins forte, sur le littoral. Les phénomènes de tempêtes, inondations et érosion étant étroitement liés, les conséquences varient avec l'intensité du vent, des vagues et de la montée des eaux. Les événements ayant le plus érodé le littoral datent du :

- ✓ 22 et 23 novembre 1984 (tempête et érosion)
- ✓ 10 janvier 1993 (tempête et forte érosion)
- ✓ 23 octobre 1999 (érosion - mouvements de terrain)
- ✓ 10 mars 2008 (forte érosion)
- ✓ 28 février 2010 (tempête et érosion)
- ✓ Décembre 2013, janvier 2014 : forte érosion



## Les consignes de sécurité

### En cas d'éboulement, de chutes de pierres ou de glissement de terrain

- Fuir la zone sinistrée et ne pas revenir sur ses pas.
- Se réfugier sur un point en hauteur et ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres.
- Informer les autorités.

### En cas d'effondrement du sol

- Dès les premiers signes, quitter d'urgence les lieux et ne pas y retourner.
- Respecter les consignes des autorités.
- Informer les autorités.

# Risque pollution maritime



## QU'EST-CE QU'UNE POLLUTION MARITIME ?

Une pollution maritime est l'introduction directe ou indirecte de déchets, substances ou d'énergies dans le milieu naturel marin.

Cette pollution entraîne des effets nuisibles pour les espèces vivantes et les écosystèmes marins. On distingue deux types de pollutions, celle générée par les substances chimiques (hydrocarbures, huile moteur...) et celle produite par les déchets aquatiques (déchets flottants, industriels, naturels, etc).



Les plages susceptibles d'être impactées par une pollution maritime :

- ✓ Plage de Saint-Jacques
- ✓ Plage de Kerfontaine
- ✓ Plage du Roaliguen
- ✓ Plage du Beg Lann
- ✓ Anse de Suscinio jusqu'à la pointe de Penvins
- ✓ Plage de Penvins

## HISTORIQUE A SARZEAU

Le 24 décembre 1999, le plan POLMAR (POLLution MARitime) a été déclenché par la Préfecture du Morbihan après le naufrage du pétrolier maltais Erika au large des côtes bretonnes quelques jours plus tôt. De nombreuses communes littorales du département ont subi ensuite les conséquences de ce naufrage.

Au total, ce sont 31 000 tonnes de fioul répandues en mer, 400 km de côtes souillées par la marée noire qui a suivi et environ 150 000 oiseaux morts.

### Les consignes de sécurité

Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas s'exposer au polluant.</li><li>• S'abstenir de toute activité maritime (pêche, nage,...).</li><li>• Signaler les zones sinistrées.</li><li>• Se renseigner auprès de la mairie et des services publics.</li><li>• Ecouter la radio locale.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Attendre les consignes des autorités avant d'occuper un site pollué.</li><li>• Si l'autorisation en est donnée ; participer aux opérations de dépollution.</li></ul>

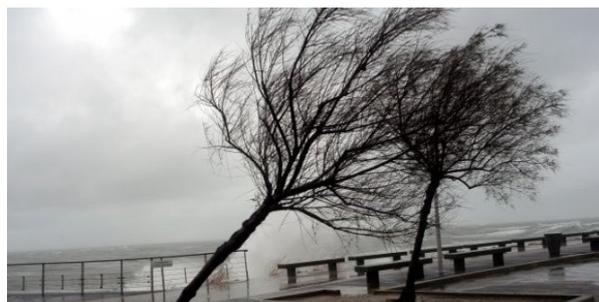
# Risque tempête, vent violent



## LE RISQUE TEMPETE DANS LE MORBIHAN ET A SARZEAU

Toutes les communes sont exposées au risque tempête. Cet événement climatique est une spécificité de notre région et la population autochtone en maîtrise les menaces dans ses comportements et dans l'investissement de l'espace.

**Une tempête** est l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou d'une dépression, le long de laquelle deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau) s'affrontent. Des vents très violents sont alors créés. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).



On parle d'**ouragan** pour une vitesse moyenne de vent supérieure ou égale à 118 km/h.

La tempête est un événement habituel dans le Morbihan (dégradation du matériel, risques multiples,...). Compte tenu de la fréquentation estivale et touristique de plus en plus élargie au cours de l'année, les enjeux sont considérables.

Plusieurs événements ont déjà touché la commune :

- ✓ La tempête d'octobre 1987.
- ✓ La tempête « Lothar » de décembre 1999.
- ✓ La tempête « Xynthia » de février 2010.
- ✓ La tempête « Joachim » de décembre 2011.

## Les consignes de sécurité

Avant	Pendant	Après
<p><u>S'organiser et anticiper :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• S'informer du niveau de vigilance et des consignes en mairie, dès l'annonce d'un événement tempétueux.</li><li>• Si vous êtes situés en zone submersible, rester vigilant et prendre vos précautions face à de possibles montées des eaux.</li><li>• Ranger et fixer les objets sensibles aux effets du vent.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rester chez vous.</li><li>• Fermer les portes et les fenêtres.</li><li>• Surveiller la montée des eaux.</li><li>• Ecouter la radio locale.</li><li>• Prendre contact avec vos voisins et s'organiser entre vous.</li><li>• Limiter vos déplacements.</li><li>• Ne pas se promener en forêt.</li><li>• Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.</li></ul> <p><u>Si vous devez sortir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Limiter votre vitesse et redoubler de vigilance.</li><li>• Etre vigilant aux chutes d'objets divers.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Respecter les consignes des autorités.</li><li>• Ne pas intervenir sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques.</li><li>• Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.</li></ul>

# Risque feux de forêt



## LES FEUX D'ESPACES NATURELS A SARZEAU

On parle de feu d'espaces naturels pour les feux ayant brûlé une **surface d'au moins un hectare d'un seul tenant** d'une **zone arborescente** (arbres et arbustes), **arbustive** (maquis, garrigue ou landes) ou de type **herbacée** (prairies, pelouses,...).

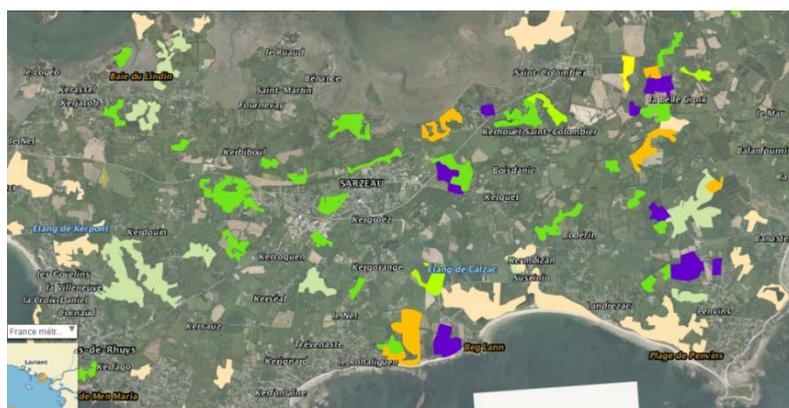
Le risque majeur feu d'espaces naturels est significatif dans le Morbihan qui est classé «niveau 4» sur une échelle de 1 à 5 au niveau national (pas ou peu de risque à risque extrême).

Les périodes les plus à risque sont :

- ✓ de mars à octobre (pics en avril avant la floraison et en juillet et août),
- ✓ en septembre (temps doux et sec).

## LES PRINCIPALES ZONES DE RISQUES

Les espaces naturels les plus rencontrés sur le territoire Sarzeautin sont des futaies de feuillus, taillis et conifères. On retrouve aussi des landes le long du littoral.



## Les consignes de sécurité

### En cas de forte sécheresse

- Etre vigilant, s'informer des risques, du niveau de l'indice IFM, et des consignes en mairie.
- Débroussailler et entretenir les abords de votre habitation.
- Ne pas brûler vos déchets en dehors des périodes autorisées.

### Si vous êtes témoin d'un feu

- Donner l'alerte aux pompiers le plus tôt possible : 18 ou 112.
- Communiquer un maximum de renseignements : localisation, ce qui brûle, ce qui risque de brûler, etc.
- Respecter les consignes diffusées par les pompiers.

### Si vous êtes pris dans un feu de forêt

#### Vous vous trouvez dans la nature :

- S'éloigner dos au feu.
- Respirer au travers d'un linge humide.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri.

#### Vous vous trouvez chez vous ou à proximité d'un bâtiment :

- Couper l'électricité, fermer les bouteilles de gaz et les éloigner si possible du bâtiment.
- Attaquer le feu si possible et sans vous mettre en danger, sinon rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer les portes, fenêtres, volets et les arroser si possible.

# Risque feux de forêt



## LES PRINCIPALES ZONES DE RISQUES

- ✓ **Le bois de Kerblay** : se situant entre le bourg et le Boisdanic et bordant la route D780. La principale structure accueillant des personnes vulnérables est située au 25 rue du Grabon : Maison d'Accueil Spécialisée Kerblay.



- ✓ **Le bois de la Maison Neuve** : se situant aux abords de la D199, au niveau du parc d'attraction « Celt'Aventure » en direction de Penvins.



- ✓ **Le bois situé au sud du camping de « La Ferme de Lann Hoëdic » entre Le Rohaliguen et Le Beg Lann.** Le camping de la Ferme de Lann Hoëdic représente le site le plus vulnérable en cas d'incendie : son évacuation est donc primordiale.



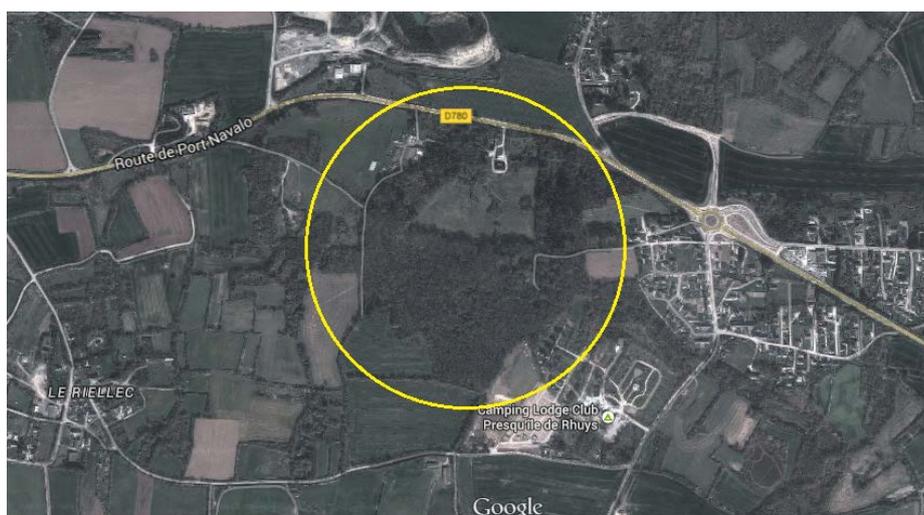
# Risque feux de forêt



- ✓ **Le Domaine des Grèves** situé dans la zone du Beg Lann est extrêmement riche en conifères et l'ensemble des habitations du domaine est entouré d'arbres, représentant ainsi une forte menace en cas de départ de feu. L'évacuation totale des résidences du domaine doit être entreprise en cas d'incendie.



- ✓ **Le bois du Bas Bohat** : situé au Sud de la D780 entre le Spernec et le Riellec. Le camping « Le Bohat » localisé au Sud-Est de la zone boisée doit faire l'objet d'une vive attention en cas d'incendie.



# Risque accident TMD



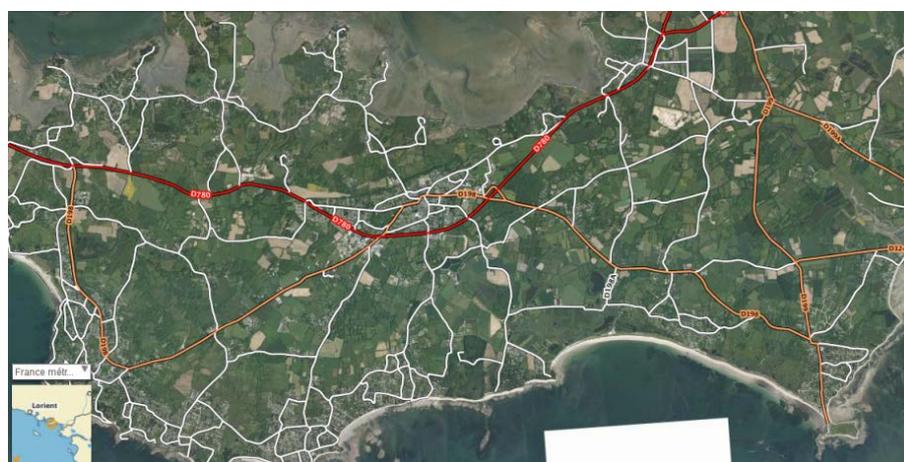
## LE RISQUE TMD SUR LA COMMUNE DE SARZEAU

Les principaux produits dangereux transportés sont les produits pétroliers et les produits chimiques.

S'ajoutent aux conséquences habituelles des accidents de transport, **les effets** du produit transporté, à savoir : l'explosion, l'incendie, la formation d'un nuage toxique, la fuite d'un liquide polluant.



## PRINCIPAUX AXES ROUTIERS



Le risque d'accident de transport de matières dangereuses (TMD) sur la commune de Sarzeau concerne uniquement le transport par voie routière. Plusieurs axes routiers accueillent des engins de transport de matières dangereuses : D198, D780.

### Les consignes de sécurité

#### Si vous êtes témoin d'un accident TMD

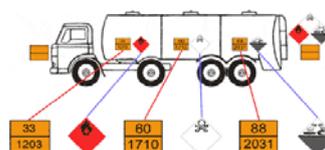
- Protéger : pour éviter un "sur-accident".
- Baliser les lieux du sinistre.
- Faire s'éloigner les personnes proches du sinistre.
- Ne pas créer de flamme (ne pas fumer).
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

#### En cas de fuite de produit

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit.
- Quitter la zone de l'accident.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

#### Dans le message d'alerte, précisez si possible

- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.).
- Le moyen de transport (le type d'engin accidenté).
- Le nombre de victimes.
- La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
- Si possible, le numéro du produit et le code danger. →





## LE RISQUE SISMIQUE

Le zonage sismique de la France est défini en 5 zones de sismicité croissante :

- ✓ Zone 1 : sismicité très faible
- ✓ Zone 2 : sismicité faible
- ✓ Zone 3 : sismicité modéré
- ✓ Zone 4 : sismicité moyenne
- ✓ Zone 5 : sismicité forte

La commune de Sarzeau est classée, comme toute la région Bretagne, en **zone d'aléa faible**.

Les consignes de sécurité		
Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"><li>• Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.</li></ul>	<p><b>Se mettre à l'abri :</b></p> <p><u>En intérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides.</li><li>• Eloignez-vous des fenêtres.</li><li>• Coupez les réseaux (eau, gaz, électricité).</li></ul> <p><u>En l'extérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, arbres, lignes électriques,...).</li><li>• Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.</li></ul> <p><u>En voiture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.</li><li>• Protégez-vous la tête avec les bras.</li><li>• N'allumez pas de flamme.</li></ul> <p><u>Ou que vous soyez, ne provoquez pas d'étincelle</u></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Après la première secousse, se méfier des répliques.</li><li>• Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, quitter les lieux et prévenir les autorités.</li><li>• Eloignez-vous des zones côtières (risque de raz-de-marée).</li><li>• Si vous êtes bloqué sous des décombres, garder votre calme et faites du bruit pour signaler votre présence (frappez sur ce les objets qui vous entourent).</li></ul>



## LES RISQUES LIÉS À LA CANICULE

La canicule se définit comme un **niveau de très fortes chaleurs** le jour et/ou la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La canicule repose sur deux paramètres : **la chaleur et la durée**.

La canicule est particulièrement menaçante pour les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur.

La plateforme téléphonique **Canicule info service** au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe) vous informe en cas de besoin.

### Les consignes de sécurité

Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"><li>• S'informer du niveau de vigilance et des consignes en mairie.</li><li>• Si vous connaissez des personnes vulnérables, ne pas hésiter à les signaler à la mairie.</li><li>• Boire de l'eau avant d'avoir soif.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Boire régulièrement et sans attendre d'avoir soif.</li><li>• Se rafraîchir (douche, endroit frais,...).</li><li>• Éviter de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h - 21h).</li><li>• Limiter les activités physiques.</li><li>• Utiliser ventilateur / climatisation.</li><li>• Fermer les volets et les rideaux.</li><li>• Ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.</li><li>• Porter une attention particulière aux nourrissons, enfants, personnes âgées et handicapées.</li></ul> <p><u>Si vous devez sortir à l'extérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Préférer le matin tôt ou le soir tard, rester à l'ombre.</li><li>• Couvrez-vous la tête, portez des vêtements légers.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous en ressentez le besoin après la vague de chaleur, ne pas hésiter à appeler un médecin ou le centre 15.</li></ul>

# Risque grand froid, neige, verglas



## LES VAGUES DE FROID

C'est un épisode de **temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique**. L'épisode dure **au moins deux jours**.

Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un **danger important pour la santé** de tous.



Les périodes de grand froid et de très grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques tels que la neige et le verglas. Les bulletins de suivi sont accessibles sur le site [vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com)

## LES RISQUES LIÉS AU GRAND FROID

Chaque année des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid. Les plus vulnérables sont les personnes âgées, les enfants en bas-âge, les personnes souffrant déjà de pathologie et aussi les sans-abris.

Sont en cause :

- ✓ Les maladies liées directement au froid telles que **les gelures** au niveau des extrémités des membres ou **l'hypothermie**, responsables de lésions graves, voire mortelles.
- ✓ L'aggravation de maladies préexistantes (notamment cardiaques et respiratoires).
- ✓ Des effets indirects comme le risque d'intoxication au monoxyde de carbone (due au dysfonctionnement d'appareils de chauffage ou lorsque les aérations du logement sont obstruées).

Les consignes de sécurité		
Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"><li>• S'informer des risques, du niveau de vigilance et des consignes en mairie.</li><li>• S'assurer que vos ressources énergétiques sont suffisantes et vérifier l'état général de votre installation de chauffage.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rester chez vous, s'assurer du bon fonctionnement du chauffage (ne pas obstruer les bouches d'aération).</li><li>• Limiter les activités extérieures.</li><li>• Prendre régulièrement des nouvelles de vos proches (en particulier personnes âgées, handicapées ou vivant seules).</li></ul> <p><u>Si vous devez sortir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Se couvrir chaudement.</li><li>• S'alimenter convenablement.</li></ul> <p><u>Face à une personne en détresse</u> (engelures superficielles ou graves, hypothermie) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Installer la personne à l'abri du froid et du vent.</li><li>• Remplacer les vêtements s'ils sont mouillés et couvrir la personne avec des couvertures.</li><li>• Lui donner des boissons sucrées, chaudes et non alcoolisées.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'assurer de la bonne santé de vos proches (en particulier personnes âgées, handicapées ou vivant seules).</li></ul>

# Risque sanitaire



## QU'EST-CE QU'UN RISQUE SANITAIRE ?

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée. Ce risque est considéré comme tel dès lors que l'homme, à la suite de l'exposition à une source de pollution, subit des effets néfastes sur sa santé.



Le risque sanitaire dépend donc de la nature du **polluant**, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme à ce polluant. Les polluants (ou dangers) peuvent être de types biologiques (virus, bactéries,...), chimiques (métaux lourds, hydrocarbures, composés chimiques organiques,...) ou physiques (rayonnements radioactifs, électromagnétiques,...).

En matière de risque majeur, le « risque sanitaire » est plus entendu au sens de pandémie. Une **pandémie** désigne l'augmentation rapide de l'incidence d'une maladie contagieuse à un moment donné, sur une large zone géographique (part importante de la population touchée). En pratique, ce terme est très souvent utilisé à propos d'une **maladie infectieuse contagieuse**.

## LE RISQUE SANITAIRE A SARZEAU

Les risques sanitaires aigus (période courte mais intensité forte) peuvent avoir une origine épidémique : pandémie grippale, épizooties, intoxications alimentaires, légionellose, méningite,... Les périodes de fortes chaleurs et vagues de froid sont plus propices au développement d'une crise sanitaire par pandémie.

### Les consignes de sécurité

Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"><li>• Etre à jour dans ses vaccins.</li><li>• Se laver régulièrement les mains.</li><li>• Eviter les lieux publics et les sources de contamination.</li></ul>	<p><u>Si vous êtes contaminé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• S'isoler des autres personnes.</li><li>• Se couvrir la bouche lorsque vous toussiez ou éternuez.</li><li>• Contacter un médecin ou faites le 15.</li><li>• Continuer à se nourrir et dormir convenablement et se laver fréquemment.</li></ul> <p><u>Si vous n'êtes pas contaminé:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Se laver régulièrement les mains. respecter les mesures d'hygiène.</li><li>• Eviter toute exposition avec les personnes contaminées.</li><li>• Porter masques et gants.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nettoyer les objets qui ont été en contact avec une personne contaminée.</li><li>• S'assurer auprès des autorités de la fin de l'épisode pandémique.</li></ul>

# Lexique

CARE	Cellule d'Accueil et de Regroupement des Populations
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CdCC	Cellule de Crise Communale
COD	Centre Opérationnel Départemental
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises
COS	Commandant des Opérations de Secours
CROSS	Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage
DDRM	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDTM	Direction Départementale du Territoire et de la Mer
DGS	Direction Générale des Services
DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise
DICRIM	Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DREAL	Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ERDF	Electricité Réseau Distribution France
IFM	Indice Forêt Météo
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCC	Poste de Commandement Communal
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POLMAR	POLLution MARitime
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRL	Plan de Prévention des Risques Littoraux
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
RAC	Responsable des Actions Communales
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministérielle de Défense et de Protection Civile
TMD	Transport de Matières Dangereuses



Vous pouvez consulter librement les documents suivants, à l'accueil de la mairie situé Place Richemont aux horaires ouvrables (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h) :

- ✓ Le Plan Communal de Sauvegarde
- ✓ Le Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Presqu'île de Rhuys
- ✓ Le Plan Local d'Urbanisme

## Les sites internet utiles :

<http://vigilance.meteofrance.com/> (prévisions et vigilances)

<http://www.risques.gouv.fr/> (informations gouvernementales sur les risques majeurs)

<http://www.risquesmajeurs.fr/> (informations sur les risques majeurs)

[http://csem.morbihan.fr/dossiers/atlas\\_env/reponses/prevention\\_risques.php](http://csem.morbihan.fr/dossiers/atlas_env/reponses/prevention_risques.php)

<http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes.html> (Plan National Canicule)

## La radio locale d'information :

France Bleu Armorique : 101,3 FM

## Les numéros de téléphones utiles :

- Prévisions météorologiques : 08 99 71 02 56 ou 32 50 (service météo-France)
- Standard de la Mairie : 02 97 41 85 15
- Sapeurs-Pompiers : 18 ou 112
- Gendarmerie et Police : 17
- SAMU : 15

### Les informations à fournir lors d'un appel d'urgence :

- Le numéro du téléphone avec lequel on appelle.
- La nature du problème ou de l'accident (malaise, incendie, accident de la route ?).
- Le lieu exact du sinistre.
- Le nombre des personnes impliquées et l'état de chaque victime.
- Les risques éventuels (incendie, explosion, produits chimiques et tout autre danger).



# Guide de préparation aux situations d'urgence

## Soyez Prêts !



disponible sur le portail interministériel  
de prévention des risques majeurs  
<http://www.risques.gouv.fr>





Mairie de Sarzeau / 1 Place Richemont - BP14 / 56370 Sarzeau

Tél. 02 97 41 85 15 / Site : [www.sarzeau.fr](http://www.sarzeau.fr)